

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX DE
LA COMMISSION DES FINANCES 2018

ET

DÉTÉRMINATION DE LA COMMISSION DES
FINANCES 2018 SUR LES RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ AUX VŒUX ÉMIS

N° 5/6.19

La Commission des finances 2018 dépose les vœux ci-après :

Vœu N° 1

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que la COFIN puisse obtenir un exemplaire du rapport de gestion en même temps que la COGest.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que le rapport de gestion soit transmis en même temps aux Commissions permanentes.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée ; cette pratique est précisée dans le Règlement du Conseil communal, article 103 alinéa 2.

Vœu N° 2

Que pour une meilleure lisibilité des comptes et du bilan, les diverses attributions ou prélèvements au Fonds de rénovation des infrastructures fassent l'objet d'un libellé plus explicite. En l'occurrence, elle demande que soit à chaque fois reprise, dans les comptes, la formulation qui figure au bilan. Par exemple, Fonds de réserve épuration et collecteurs d'égouts, Fonds de renouvellement infrastructure des Ports, Fonds de renouvellement infrastructure de l'eau... etc.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Toutefois, notre système comptable ne permettant pas d'indiquer plusieurs libellés différents pour la même nature de compte, nous proposons que, dès les comptes 2019, il soit mentionné dans le libellé des comptes de bilan le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations (exemple : 9281.12 "Renouvellement infrastructure du gaz **460.00**" / 9281.10 : "Renouvellement infrastructure des ports **470.00**").

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

RAPPEL

Vœu N° 1 - 2015

Que la Municipalité informe la COFIN des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la COFIN, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

Situation au 31 décembre 2018

Le Service des finances informera la COFIN, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes.

Détermination de la Commission des finances

Bonne pratique de gestion qui mérite d'être suivie, la COFIN maintient donc son vœu.

Vœu N° 2 - 2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00)

Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

Situation au 31 décembre 2018

Les comptes de la Ville de Morges et des entités annexes n'étant pas encore bouclés au moment de la rédaction de ce rapport de gestion, il est difficile de se prononcer si un éventuel dépassement devait avoir lieu. Toutefois, si cette situation devait se présenter, les services communaux avertiraient la Commission des finances dans les meilleurs délais.

Détermination de la Commission des finances

La COFIN maintient son vœu et précise par soucis de clarté qu'elle souhaite que les montants budgétisés ne soient pas modifiés en cours d'exercice, qu'il y ait dépassement ou pas à l'occurrence des comptes.

Vœu No 1 -2016

Que la Municipalité ait une meilleure anticipation au budget pour les frais de représentation et délégation. Au vu de leur forte augmentation, elle l'invite également à une modération de ce poste. (compte 11133.3170.00)

Réponse de la Municipalité

Le compte « Frais de délégations et réceptions » évolue souvent en cours d'année car il est lié à des événements qui ne sont pas toujours connus à l'avance. Un suivi est mené par le Greffe tant sur l'état du compte que sur le vin offert. Par ailleurs, les directions sont aussi sensibilisées sur le fait d'intégrer dans leur budget le financement de représentation. La réflexion va se poursuivre pour améliorer le suivi.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2018

Un suivi est mené par le Greffe tant sur l'état du compte que sur le vin offert. Il veille sur l'état de ce compte. Concernant le vin offert, il est stable environ CHF 52'000.00 pour 4'800 bouteilles offertes, montant qui s'inscrit dans le cadre du budget octroyé par le Conseil communal.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée, ce vœu peut être classé.

Vœu N° 2 - 2016

Que la Municipalité remette à la COFIN un tableau récapitulatif de l'intégralité des dépenses relatives au personnel, en particulier :

Personnel fixes

Personnel temporaire

Personnel auxiliaire

Personnel occasionnel

Personnel engagé sous dénomination « honoraires et prestations de service »

Autre type d'engagement

et qu'elle indique clairement ce que recouvrent ces différentes dénominations.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de fournir un tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire).

En ce qui concerne les autres demandes, la Municipalité se dotera d'un outil pour permettre d'y répondre.

Situation au 31 décembre 2018

Le tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire) a pu être établi.

L'outil mentionné par la Municipalité nécessaire à l'établissement d'autres tableaux de bord n'est pas encore à disposition. Il sera acquis dans le cadre de la mise en production d'un SIRH (système d'information RH). Ce projet est en cours.

Détermination de la Commission des finances

La COFIN maintient son vœu dans l'attente de la mise en œuvre des tableaux de bords demandés.

Vœu N° 1-2017

Que la Municipalité mette tout en œuvre afin que Morges Région Tourisme reprenne rapidement l'entier du leasing des bornes interactives afin de libérer la Ville de ce coût avec si possible effet rétroactif depuis la faillite de la société Geomatic. (compte 11100.3156.00)

Réponse de la Municipalité

A ce jour, le coût du leasing relatif aux bornes de Morges Région Tourisme est toujours assuré par la Ville. Un rendez-vous est agendé avec le partenaire financier début juin 2018.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2018

Morges Région Tourisme a pris à sa charge la somme nécessaire à solder le leasing, soit un montant de CHF 90'000.00. Ceci se justifie par le fait que Morges Région Tourisme a été le demandeur et l'initiateur de ce projet de bornes d'informations, que la Ville de Morges a déjà avancé un montant très important et qu'elle se chargera encore de financer la remise en état de l'espace public suite à la dépose des bornes restantes

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée, ce vœu peut être classé.

Vœu N° 2-2017

Que la Municipalité intègre dans le fascicule des comptes un tableau comparatif des dépenses d'entretiens des 5 dernières années pour les comptes 350 et 390, ceci afin de faciliter l'analyse de l'évolution de ces dépenses par la COFIN.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité veillera à rendre disponible ces informations dans la mesure du possible avec le nouveau programme de gestion financière.

La Municipalité accepte ce vœu.

